

Mail au président de la ligue des droits de l'homme

Bonjour Monsieur le Président d'Honneur de la Ligue de Droits de l'Homme,

Je me permets de revenir vers vous tant le sujet est grave.

Je vous propose de prendre connaissance de l'article suivant, qui, j'en suis sûre, retiendra toute votre attention.

<http://www.humanite.fr/compteurs-linky-leur-installation-forcee-est-elle-bien-reglo-633676>

Nous conseillons aux maires de [saisir la CNIL-Commission nationale informatique et libertés](#) d'une demande de vérification du fonctionnement des compteurs au regard des dispositions de la loi Informatiques et Libertés, car le fonctionnement des compteurs ne se conforme pas strictement aux [recommandations CNIL COMPTEURS COMMUNICANTS](#)

« Le déploiement des compteurs Linky sans le consentement des personnes est une atteinte au droit des personnes de disposer de leurs données personnelles.

Il est essentiel que les personnes ne laissent pas leurs habitudes de vie ou leur comportement personnel être profilés et exploités sans leur consentement. C'est un choix de société qu'il leur appartient de prendre et dont ils sont pour l'instant scandaleusement exclus. »

<http://www.ldh-france.org/linky-moins-bavard-soupconne-enedis-mieux-communiquer/>

Alors seriez vous en possession d'éléments que nous, consommateurs, n'aurions pas ?

Dans ce cas, merci de nous éclairer (sans jeu de mot aucun, tant le sujet est important car il touche à nos libertés fondamentales).

D'avance je vous en remercie, et vous adresse mes salutations citoyennes très très inquiètes.

Hélène F.